Image not found or type unknown

Annulation mariage ou divorce ?

Par **Cherine**, le **16/04/2014** à **19:33**

Bonjour Maître , voilà je suis mariée depuis 8 mois avec un sans papier d'origine algérienne. J'ai découvert qu'il entretient une liaison depuis avant notre mariage avec une femme de nationalité algérienne avec laquelle il avait planifié de faire sa vie une fois son titre de séjour en poche.(J'ai 12ans de plus que lui) Il m'a fait croire monts et merveilles pour m'épouser et obtenir un titre de séjour. Après le mariage, il passait ses journées dehors, dormait sur le canapé , refusait de parler à ma famille, éviter tt contact intime avec moi, aucune implication ds notre vie de couple, sans parler de sa liaison que j'ai récemment découverte. (petite précision ns n'avons pas d'enfants) Pensez- vous que j'ai des chances d'obtenir l'annulation du mariage car je ne veux pas qu'il obtienne un titre de séjour ou serait-ce plus simple de demander le divorce pour faute ? Merci de votre réponse

Par **domat**, le **16/04/2014** à **23:46**

bjr,
je ne crois pas que l'annulation du mariage soit possible, le divorce me semble être la seule solution.
pour le titre de séjour, vous pouvez informer la préfecture de son comportement et de sa situation.
cdt

Par **Cherine**, le **17/04/2014** à **08:29**

Bonjour, tout d'abord un grand merci pour votre réponse. Pourquoi pensez-vous que l'annulation de mariage n'est pas possible? Et si je demande le divorce pour faute est ce que je peux déposer une plainte au procureur pour mariage frauduleux pour appuyer la demande d'annulation de son titre que j'ai faite auprès du préfet ? Merci

Par **Jibi7**, le **17/04/2014** à **08:47**

Hello Cherine
je crois qu'il y a eu sur ce site des articles sur ce qu'on appelle les mariages gris mais ne sais plus quel juriste les a pondus. Ils devraient vous aider a y voir plus clair

Par **Cherine**, le **17/04/2014** à **10:54**

Jai lu tous les articles ms pour prouver un mariage gris apparemment c super difficile , moi mes seules preuves sont des messages ke j'ai pris en photos (4 ou 5 SMS ou ils se disent qu'ils s'aiment et aussi des photos de lui dormant sur le canapé lol c tout ce ke j'ai j'ai peur que ça suffise pas pr l'annulation . Parce que les photos de lui sur le canapé par exemple qu'est ce qui prouve que ce n'été pas occasionnelle ?? Aider moi a prendre une décision svppp merci

Par **Cherine**, le **17/04/2014** à **12:14**

J'ai pris ma décision.J'ai une dernière question est ce que en cas de divorce pour faute, je peux signaler le mariage frauduleux au procureur pr appuyer la demande d'annulation du titre à la préfecture ?? Merci de votre réponse

Par **Cherine**, le **18/04/2014** à **22:33**

pas de réponse ? dommage ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés